

Hausse des carburants : les mesures annoncées pour les agriculteurs



© 2026 Les Echos Publishing

Le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures pour soutenir la trésorerie des entreprises agricoles qui sont fortement impactées par la flambée des prix des hydrocarbures (pétrole, gaz) consécutive à la guerre au Moyen-Orient. Une hausse qui va évidemment alourdir les coûts de production et fragiliser encore davantage la trésorerie des exploitations.

Si le plafonnement des prix à la pompe a (tout au moins pour le moment) été écarté, et ce en raison du coût extrêmement élevé que cette mesure présenterait, les mesures suivantes ont, en revanche, été prévues :

- une exonération totale du droit d'accise sur le gazole non routier (GNR) du 1^{er} au 30 avril 2026. Cette taxe sera directement déduite des factures par les fournisseurs, ce qui devrait entraîner une baisse d'environ 4 centimes par litre de GNR ;

À noter : pour les agriculteurs, cette baisse est jugée très insuffisance, voire « ridicule », au regard de la hausse des prix du GNR depuis le début de la guerre en Iran (plusieurs dizaines de centimes d'euros).

- un report du paiement des cotisations sociales, sans frais ni majoration, pour les exploitants qui en feront la demande

auprès de leur caisse de Mutualité sociale agricole ;

– un étalement des prochaines échéances fiscales, à demander à la direction départementale des finances publiques ;

– la mise en place de prêts à court terme à taux bonifié proposés par Bpifrance, la banque publique d'investissement, et garantis par l'État.

Rappel : des prêts dits « de consolidation » à long terme peuvent également être octroyés jusqu'au 31 décembre 2026 aux exploitations agricoles en difficulté. Ces prêts peuvent être souscrits pour une durée allant de 5 à 12 ans, pour un montant pouvant aller jusqu'à 600 000 €, l'État couvrant 70 % du montant emprunté par l'intermédiaire de la garantie de la banque publique d'investissement, Bpifrance.

Suspension de la taxe carbone sur les engrais ?

S'agissant du prix des engrais, qui est également en forte hausse en raison de la guerre au Moyen-Orient, la ministre de l'Agriculture a demandé à la Commission européenne de suspendre la taxe carbone sur les engrais et, en cas de refus de cette dernière, d'en neutraliser les effets par des mesures de compensation du surcoût porté les agriculteurs. À suivre...